DEPARTEMENT d'ILLE ET VILAINE

Arrondissement de FOUGERES-VITRÉ

Canton de Val-Couesnon

MAIRIE
de
MARCILLE-RAOUL

Code Postal : 35560
Téléphone : 02 99 73 64 16
Mail : marcille-raoul@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213501646-20260205-2026_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 5 février à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BOULMER Jean-Claude

Présents : BOULMER Jean-Claude, PRUNIER Dominique, BATTAIS Dominique, MOUCHOUX Mickaël, HONORÉ David, QUEVERT Emilie, BEAUCHER Jean-Luc, CHEVALIER Rémy, NESTORET Steve, PIOT Gaël, NGUYEN-QUAN Christian
Excusés : BINOIST Christophe, LE NABEC Marie-Laure
Absent : LE GALLAIS Julien

Madame QUEVERT Emilie a été élue secrétaire de séance

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
14	11	11

Date de la convocation
Le 29 janvier 2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 5 février 2026

et publication le 6 février 2026

2026-04 : Projet d'une Micro-crèche sur la commune de Marcillé Raoul

La Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne a lancé une étude en 2023 auprès du cabinet NEPSIO afin d'avoir un état des lieux sur les moyens de garde « petite enfance » sur son territoire et d'alimenter sa réflexion sur les besoins en structures nouvelles.

Après une longue réflexion, notamment sur l'équilibre territorial, le conseil communautaire a décidé en sa séance du 27 janvier 2026, la création de deux micro-crèches sur son territoire, l'une à l'est sur la commune de St Germain en Coglès, la seconde à l'ouest sur la Commune de Marcillé Raoul.

Cette décision a été prise après proposition de Monsieur le Maire de 3 sites d'implantation possibles sur la commune de Marcillé Raoul :

- l'école du Haut sur base des préfabriqués existants.
- l'école du bas sur base de 2 classes et du logement de fonction
- la mise à disposition d'un terrain nu au sein du lotissement « les Primevères »

Après discussion le site de l'école du bas a été privilégié par les services et les élus de CMB pour :

- Son adaptation possible aux besoins d'une Micro Crèche (Surfaces, extérieurs, parking, distribution intérieure…)
- Un coût modéré par rapport à une construction neuve

La mise à disposition de l'immobilier de l'école du bas peut se faire sous forme de bail emphytéotique de 30 ans, location à l'euro symbolique.

…/…

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213501646-20260205-2026_04-DE

Les accès multiples à ce bâtiment permettant des entrées différentiées et afin d'éviter la mise en place d'un règlement de copropriété et des refacturations croisées entre Com[illegible]
Maire propose que pour les 2 pièces qui servent de Bibliothèque (prolongement du réseau des Médiathèques communautaires) et Bureau directeur d'école nécessaire au fonctionnement de l'école, il soit inscrit dans le bail emphytéotique une servitude de mis à disposition gratuite par CMB sur la durée du bail.

Sur un plan plus général la conséquence de cette mise à disposition de l'école du bas serait :

- Le regroupement des 4 classes sur le site de l'école du haut
- La rupture du bail sur le logement de fonction.
- Le besoin de création à terme, à l'occasion de la restructuration des WC et garage de l'école du haut, d'un bureau directeur et salle des enseignants.

Pour un avancement cohérent de ce projet, un calendrier précis des travaux de réaménagement à mener par Couesnon Marches de Bretagne doit être mis en place et communiqué à la commune suffisamment en amont afin d'en tirer les conséquences dans les moyens dédiés à l'école et au logement attenant.
Un premier calendrier le plus serré s'orienterait vers une mise à disposition à Couesnon Marches de Bretagne à la fin de l'année scolaire 2026/2027. :

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, et suite aux échanges entre les membres du conseil,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la proposition de Monsieur le Maire de dédier le site de l'école du bas à la mise en place d'une micro crèche communautaire.
- Valide la mise à disposition de l'école du bas à Couesnon Marches de Bretagne sous forme d'un bail emphytéotique sur 30ans, location à l'euro symbolique, avec les servitudes présentées à titre gratuit concernant les deux locaux bibliothèque et bureau directeur école.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Maire,

MAIRIE DE MARCILLE-RAOUL
ILLE-ET-VILAINE